

Image not found or type unknown



Resolution conseil syndical copro application en force !!

Par **liloutre**, le **12/10/2009** à **19:03**

Bonjour,rrnrnLors d'un conseil syndical une résolution sur la pose d' un certain type de canisse sur balcon et terrasse a été décidé ainsi qu'un type de haie végétale (type photinia) a été retenu pour les rez de jardins.rnje viens de recevoir un courrier de la protection juridique du syndic m'obligeant à me mettre en conformité, mais voilà, j'ai une haie de cypres de 3 ans et des bambous sur la terrasse.rnPeuvent-ils m'obliger à tout enlever...?il n'y avait aucune restriction dans le reglement de copro au moment de ma plantation.rnLa protection juridique peut-elle légalement nous contraindre à nous mettre en conformité...?rnQue puis-je faire ?rnMerci par avance pour vos réponses.